

- (c) The Committee should have the smallest number of members to perform its functions effectively but may, as required, appoint sub-committees or task forces to undertake specific tasks. Advisors and observers to the Committee may be paid by Governments or serve without salary or expense allowance; and,
- (d) The United States and Canadian sections of the Committee shall each designate a Chairman of its section. The Chairmen of the two sections shall be Co-chairmen of the Committee and shall be responsible for providing proper liaison between the Committee and their respective authorities. The Chairmen will keep their respective section members informed of plans, activities and progress. Each Chairman, after consulting the members of his own section of the Committee, may appoint a Secretary of that section.

N° 0123

Ottawa, le 22 février 1984

Excellence:

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions concernant la rivière Saint-Jean tenues entre les représentants de nos Gouvernements, et de proposer que nos Gouvernements prennent des mesures supplémentaires pour assurer la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau dans la section internationale de la rivière Saint-Jean.

Le 21 septembre 1972⁽¹⁾, par voie d'un Échange de Notes, nos deux Gouvernements créaient le Comité canado-américain sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean auquel ils confiaient la charge de collaborer aux activités de planification en vue de l'élaboration de programmes destinés à améliorer la qualité de l'eau de la rivière Saint-Jean, conformément aux dispositions et aux objectifs du Traité de 1969 sur les eaux limitrophes. Concomitamment avec la création du Comité, les Gouvernements adressaient à la Commission mixte internationale un Renvoi par lequel ils lui demandaient de leur recommander les mesures à prendre au regard des questions examinées par le Comité et de les conseiller sur d'autres arrangements institutionnels. En septembre 1973, le Comité a présenté un rapport à la Commission mixte internationale et le rapport final de la Commission mixte internationale aux gouvernements a été terminé en février 1977. Par la suite, le Comité a poursuivi ses travaux. Il s'est attaché surtout à continuer l'étude et la révision des objectifs relatifs à la qualité de l'eau recommandés dans son rapport de 1973, et il a adopté des objectifs révisés en novembre 1980.

⁽¹⁾ Conseil des traités 1972 N° 32